



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS ET BAC S2TMD, AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES

Ces classes musicales vont du CP à la terminale, celles de danse (classique ou contemporaine) de la 6^{ème} à la terminale.

Elles reposent sur un partenariat du Conservatoire avec trois établissements dépendant de l'Education Nationale, l'Ecole élémentaire Lully/Vauban, le Collège Jean-Philippe Rameau et le Lycée La Bruyère (filière S2TMD).

Ce dispositif est complété par des aménagements d'horaires proposés par le Lycée La Bruyère de Versailles.

Les frais de scolarité sont pris en charge par la collectivité territoriale pour les élèves en élémentaire, les collégiens et pour les lycéens préparant le bac S2TMD.

Ces dispositions permettent à des élèves, particulièrement motivés et possédant de réelles aptitudes artistiques alliées à une bonne organisation de travail, de mener une double scolarité équilibrée entre formation générale et apprentissages artistiques. Aussi, les élèves de toutes ces classes suivent une scolarité générale où les enseignements musicaux ou chorégraphiques sont intégrés au parcours scolaire. A ce titre, le Conservatoire participe aux conseils de classe. Il siège au Conseil d'Ecole et aux Conseils d'Administration du Collège et du Lycée.

Les enseignements dispensés par le Conservatoire répondent aux exigences d'un « cursus renforcé ». L'organisation, les temps de cours et, par ailleurs, l'environnement propre aux classes CHAM CHAD, AH et S2TMD, permettent à ses élèves de bénéficier de conditions d'apprentissage et de travail personnel particulièrement favorables.

L'admissibilité est soumise à un concours (ou test d'aptitude pour le CP) réalisé par le CRR au printemps précédant la rentrée scolaire. L'admission est prononcée par une commission mixte Education Nationale – Conservatoire.

Les élèves participent régulièrement à des prestations publiques.

En fin de chaque année, une évaluation menée par les équipes pédagogiques valide le maintien ou non dans la filière.

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS

Dépôt des candidatures en ligne sur www.versaillesgrandparc/conservatoire.fr

Entrée en CP, CE1, collège et lycée : du 3 au 31 janvier 2023

Entrée en CE2, CM1, CM2 : du 22 au 26 mai 2023

- Test d'admissibilité pour une entrée en CP du 13 au 17 mars 2023
Commission d'admission le 6 avril 2023
- Test d'admissibilité pour une entrée en CE1 : mercredi 22 mars 2023
- Test d'admissibilité pour une entrée du CE2 au CM2 : mercredi 14 juin 2023 en fonction des places disponibles
- Concours d'entrée CHAM collège et lycée AH & S2TMD musique : mercredi 29 mars 2023
- Concours d'entrée CHAD collège et lycée AH & S2TMD danse : jeudi 23 mars 2023

CONTACTS

Ecole élémentaire Lully-Vauban

87-89 avenue de Paris - 78000 Versailles - 01 39 51 71 39

Collège Jean-Philippe Rameau

1 rond point des Condamines - 78000 Versailles - 01 39 50 76 64

Lycée La Bruyère

31 avenue de Paris - 78000 Versailles - 01 39 50 04 37

Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

6 avenue de Paris - CS 10922 - 78009 Versailles Cedex - 01 39 66 30 10

scolarite.versailles@agglovgp.fr

www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire

avec le soutien de



6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex



Culture

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

PRIMAIRE ET COLLÈGE

AMÉNAGEMENTS D'HORAIRES ET BAC S2TMD

LYCÉE

Du CP à la Terminale – Versailles

Rentrée 2023-24

Conservatoire à Rayonnement Régional
de Versailles Grand Parc

Ecole Lully-Vauban

Collège JP Rameau

Lycée La Bruyère



SCOLARITÉ CHAM À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

École Lully-Vauban

Les élèves bénéficient d'un enseignement musical intégré à l'École pendant le temps de classe et dispensé par les professeurs du Conservatoire.

L'enfant mène de front la formation artistique et les études générales. Il doit être capable de se mobiliser quotidiennement.

ENSEIGNEMENT MUSICAL HEBDOMADAIRE

FORMATION MUSICALE > 1h30

CHANT CHORAL > 45 min

COURS D'INSTRUMENT > 45 min (à partir du CE2)

ORCHESTRE > 45 min (à partir du CM1)

- 22 élèves par classe
- Poursuite au Collège proposée en commission pédagogique et prononcée par la Direction Académique



SCOLARITÉ CHAM OU CHAD AU COLLÈGE

Collège Rameau (enseignements généraux)
Hôtel de la Chancellerie et Ecole Lully-Vauban (enseignements artistiques)

Les Classes à horaires aménagés musique (CHAM) et à horaires aménagés danse (CHAD) permettent un enseignement artistique renforcé. Ce choix est totalement incompatible avec d'autres options au collège.

NIVEAU SCOLAIRE	NIVEAU INSTRUMENTAL	NIVEAU FM CHANT CHORAL	NIVEAU CHORÉGRAPHIQUE
6 ^e ET 5 ^e	Fin de 1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	2 ^e cycle
4 ^e ET 3 ^e	2 ^e cycle	Brevet	Fin de 2 ^e cycle, 3 ^e cycle

ENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES (DISPENSÉS PAR LE CRR)

MUSIQUE	
COURS D'INSTRUMENT	45 min à 1h
ORCHESTRE	1h à 1h30
FORMATION MUSICALE	1h30 à 2h
CHANT CHORAL	1h à 1h30
TOTAL	4h15 à 6h réparties sur trois ½ journées

DANSE	
DANSE	6h à 8h
FORMATION MUSICALE	1h
ATELIER	1h30
TOTAL	7h minimum réparties sur quatre ½ journées

→ Poursuite au Lycée proposée en commission pédagogique et prononcée par la Direction Académique



SCOLARITÉ S2TMD ET AMÉNAGEMENTS D'HORAIRE AU LYCÉE

Lycée La Bruyère (enseignements généraux)
Hôtel de la Chancellerie et Ecole Lully-Vauban (enseignements artistiques)

Deux options possibles :

- Préparation au Bac S2TMD (musique ou danse)
- Préparation au Bac général avec Aménagement d'Horaires (AH)

1. Préparation au Bac S2TMD (Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse)

Cette filière comporte deux options « instrument » ou « danse », elle est particulièrement recommandée aux élèves souhaitant obtenir le DEM (Diplôme des Etudes Musicales) ou le DEC (Diplôme d'Études Chorégraphiques). L'emploi du temps est partagé entre le Lycée le matin et le CRR l'après-midi. Les épreuves artistiques du Bac S2TMD sont déterminées par l'Education Nationale et préparées au Conservatoire.

2. Préparation au Bac général avec aménagements d'horaires

L'emploi du temps du Lycée libère deux demi-journées pour les cours au Conservatoire. Ce dispositif ne permet pas d'autres options au Lycée. Le choix d'une spécialité arts est nécessaire en Première et Terminale pour poursuivre dans ce cursus. Le maintien en AH est décidé lors des conseils de classes.

A la différence de la filière S2TMD, les frais de scolarité du Conservatoire sont à la charge des familles.

ENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES ET NIVEAUX

MUSIQUE S2TMD		DANSE S2TMD	
COURS D'INSTRUMENT	45 min à 1h (2C3-CPES)	DANSE	6 à 8h (3C-CPES)
ORCHESTRE ET/OU MUSIQUE DE CHAMBRE	1h30 à 2h30 1h	DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE	1h à 2h
FORMATION MUSICALE	2h (2C3-3C)	FORMATION MUSICALE	1h
CHANT CHORAL	1h30 (1an minimum pour les AH)	ANATOMIE	Par session
ANALYSE OU ÉCRITURE	1h30 (facultatif pour les AH)	NOTATION	Par session
TOTAL	5h30 à 9h30	TOTAL	8h à 11h + sessions